

Carte des enseignements de spécialité dans l'académie de Montpellier

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021, la cartographie des enseignements de spécialité, préparée dans l'académie de Montpellier depuis le mois de septembre 2018, est issue d'un travail collaboratif initié au sein de chaque réseau de lycées et éclairé par les analyses complémentaires des corps d'inspection et des services académiques.

Fruit de différentes phases d'échanges et de concertation entre les services académiques et chaque établissement, public et privé sous contrat, ce travail a été mené dans l'objectif d'assurer une offre d'enseignements de spécialité la plus large possible, au sein de territoires cohérents. Ainsi, les principes suivants ont structuré cette cartographie des enseignements de spécialité :

- **Favoriser une offre d'enseignements de spécialité la plus large possible**, y compris dans les établissements les plus isolés ou les plus petits, notamment pour ce qui concerne les 7 enseignements de spécialité les plus courants (« Histoire-géographie », « géopolitique et sciences politiques », « Langues, littératures et cultures étrangères », « Humanités, littérature et philosophie », « Mathématiques », « Physique-chimie », « Sciences de la vie et de la terre », « Sciences économiques et sociales »)
- **Assurer une offre d'enseignements de spécialité « les moins courants »** (« Arts », « Littérature et langues et cultures de l'Antiquité », « Numérique et sciences informatiques », « Sciences de l'ingénieur ») qui combine à la fois **pragmatisme**, en lien avec la ressource humaine existante, **complémentarité** entre établissements et **équité territoriale** ;
- **Privilégier les complémentarités au sein d'un même réseau pour les enseignements de spécialité les moins courants**, en offrant notamment des possibilités de partenariats entre établissements ;
- **Renforcer l'attractivité de certains établissements fragilisés** à travers une offre d'enseignements de spécialité adaptée.

Pour consulter la cartographie des enseignements de spécialité dans les lycées de l'académie : <http://www.ac-montpellier.fr/cid137279/carte-des-enseignements-de-specialite-dans-l-academie-de-montpellier.html>

BAC 2021 : L'ESSENTIEL

Le baccalauréat 2021 redonne au baccalauréat son sens et son utilité avec un examen remusclé et un lycée plus simple, plus à l'écoute des aspirations des lycéens, pour leur donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.

Dès la rentrée scolaire 2019, tous les lycéens suivront des enseignements communs qui assurent la maîtrise des savoirs fondamentaux.

À partir de la classe de première, chaque élève se spécialise progressivement grâce aux enseignements de spécialité qu'il choisit. En effet, les séries sont remplacées par des enseignements de spécialité : 3 en première (à raison de 4 heures par enseignement) et 2 en terminale, (à raison de 6 heures par enseignement).

Ces enseignements donneront la possibilité aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans les domaines qu'ils auront choisis. Ils permettront également aux élèves de concevoir progressivement leur projet d'études et de préparer leur réussite dans l'enseignement supérieur.

- Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un contrôle continu et pour une autre part sur des épreuves terminales.
- L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.
- En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).
- Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.

Dès la classe de seconde, les équipes éducatives se mobilisent pour guider les élèves dans leur parcours scolaire, notamment au moyen de :

- un test numérique de positionnement
- un accompagnement personnalisé tout au long de l'année concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale
- une aide à l'orientation pour accompagner vers la classe de 1ère (54h annuelles)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

